

Délibération Générale colonial

DELIBERATION n° 150/8e L de la Commission Permanente de la Chambre des Députés, portant modification du budget du Service Local pour l'exercice 1975. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-2169/SG/CD du 21-11-75)

n° 150/8e L de la

Ministère PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 6 novembre 1975
Numéro JO n° 23 du 10/12/1975	Date du numéro 10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le budget des recettes extraordinaires pour l'exercice 1975 est modifié comme suit : 60-20 U Produit de la réalisation de biens immobiliers et des valeurs mobilières... 30 000 000 Art. 2. — Le budget des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1975 et modifié comme suit : 51-10 10 Travaux d'Infrastructure Travaux d'urbanisme financés sur fonds propres 6/1 Extension du lotissement Marabout, Héyon 30 000 000

Le Présidentde la Commission Permanente:AHMED HASSAN LIBAN.Le Secrétairede la Commission Permanente :RUSCONI DANIEL.